

Paris le : 28 OCT. 1992

ETAT MAJOR DES ARMÉES

14, rue Saint Dominique
00456 PARIS ARMÉES

Tél. : Poste :

N°: 0867/DEF/EMA/EMP.3/

F I C H E

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° : 000574 du 09 FEV 2021

Objet : Mise en place du DAMI/GENIE au Rwanda.

Références :

MSG 1875/MMC/P/HAG/DR du 21 octobre 1992
MSG 1880/MMC/P/HAG/DR du 21 octobre 1992
MSG 3753/DEF/CM.21/DR du 22 octobre 1992

Cette mission a été décidée à la suite de la visite du Général Quesnot au Rwanda. La mise sur pied, conduite par la Coopération en liaison avec l'EMAT et la Défense a reçu l'accord de MINDEF, sans que l'EMA n'ait été saisi de l'opportunité de cette mission.

Cependant, il est difficilement envisageable que la prise d'une telle décision n'ait pas été précédée d'une étude sur la conduite de cette mission qui ne peut être menée à bien qu'en allant "sur le terrain", organiser le dispositif défensif.

La mise en place de ce DAMI est prévue pour le lundi 2 novembre 1992.

→ ERL Wai

J'ai appelé MINDEF/Cab
ce matin pour leur demander
qui doit prendre les
responsabilités en matière de
directives relatives à la conduite
à tenir par le JRM sur le
terrain.

Lors de mon appel, je juge
que le CEA, qui s'est tenu
jusqu'à présent dans le cadre
de missions, n'est pas directement
directement.

Attendu - Ne Pas Suivre

2. 11

Gd S/C OPS